

2026 03 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Adoption du budget primitif 2026 Budget annexe périscolaire

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances pour 2026 ;

Vu la délibération actant le passage des budgets communaux de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le xx mars 2026 ;

Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 27 février 2026 ;

Considérant que la section de fonctionnement présente un solde excédentaire, notamment grâce à la reprise de l'excédent des exercices antérieurs, permettant ainsi de garantir une gestion prudente et de faire face aux échéances de la dette communale ;

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes ;

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les budgets annexes 2026 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT), cette délégation devant être renouvelée chaque année lors du vote du budget primitif ;

Considérant que, dans le cadre de cette délégation, le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des ajustements budgétaires opérés lors de la séance la plus proche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** et **VOTER** par chapitre le Budget Annexe Péricolaire 2026 ;
- **D'ADOPTER** les deux sections comme présentées ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement sur le budget communal, budget annexe du péricolaire et budget forêt sous nomenclature M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	BP 2026	Intitulé	BP 2026
011-Charges à caractère général	147 210.00 €	70-Produits des services et du domaine	123 173.00 €
012-Charges de personnel	136 565.00 €	74-Dotations et participations	0.00 €
65-Autres charges de gestion courante	253.00 €	75-Autres produits de gestion courante	162 857.65 €
66-Charges financières	0.00 €	77-Produits spécifiques	0.00 €
67-Charges spécifiques	1 000.00 €		
68-Dotations aux provisions, dépréciations	2 000.00 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	287 028.00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	286 030.65 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		
023-Virement à la section d'investissement	0.00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
		002-Excédent de fonctionnement reporté de 2025	997.35 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	287 028.00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	287 028.00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES			RECETTES		
Intitulé	BP 2026 (opérations nouvelles)	RAR 2025	Intitulé	BP 2026 (opérations nouvelles)	RAR 2025
21-Immobilisations corporelles	0.00 €		13-Subventions d'investissement	0.00 €	
Total dépenses réelles d'investissement	0.00 €		1068-Affectation du résultat au 1068	0.00 €	
			Total recettes réelles d'investissement	0.00 €	
			021-Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	
Total dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €		Total recettes d'ordre d'investissement	0.00 €	
001 Déficit d'investissement reporté 2024	0.00 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

0.00 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

0.00 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État